

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 03 MAI 2012
A 17H30**

Convocation du 23 avril 2012

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Jean-Jacques LOUVEL, Philippe VERMEERSCH, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE,
M. Régis BOULENGER, Mme Anne-Marie TREPE, Adjoint.

Mmes Carmen BILON, Arlette EL-AMRI, Chantal MOREL, M. Marc LAVOINE, Conseillers
Délégués.

Mmes Nathalie VASSEUR, Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Laurent JACQUES, Adjoint qui a donné procuration à M. Alain LONGUENT

M. Jean VENEL, Conseiller Délégué qui a donné procuration à M. Philippe VERMEERSCH

M. Philippe POUSSIER, Conseiller Délégué qui a donné procuration à M. Michel BILON

M. Philippe CUVELIER, Conseiller municipal qui a donné procuration à Mme Florence LAVOINE

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Jean-Jacques
LOUVEL

Absents excusés :

Mme Nadine PISKADLO

Mme Christine LAVACRY

M. Benjamin COMTESSE

Mme Honora GUENARD

Mme Françoise LORPHELIN

Mme Frédérique CHERUBIN

M. Yann-Gaël DUPUY

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Florence LAVOINE, secrétaire.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil municipal en date du 10 avril 2012 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

COURRIERS RECUS :

- Courrier du Commonwealth War Graves Commission qui remercie les services techniques pour l'assistance fournie lors de leur venue au cimetière britannique le Mont Huon

ORDRE DU JOUR

DEC 2012/036	DECISION DU 23.03.12	SUIVI HYDROLOGIQUE AVANT PENDANT ET APRES TRAVAUX POUR 3 ANS – ZONE HUMIDE	Devis de 2 284.69€
DEC 2012/037	DECISION DU 02.04.12	AVENANT A LA CONVENTION RESTAURATION MATERNELLE	Prix du repas : 3,00€
DEC 2012/038	DECISION DU 02.04.12	PASSATION CONTRAT DE REPRÉSENTATION VILLE LE TREPORT/ LG LIVE SON – ANIMATION 2012	Spectacle du 12.05.12 Montant : 4 053,72€
DEC 2012/039	DECISION DU 03.04.12	PASSATION CONTRAT AVEC COMPAGNIE D'IRQUE – ANIMATION ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 2012/033	Spectacle du 21.06.12 Montant 3 700,00€
DEC 2012/040	DECISION DU 03.04.12	CONTRAT DE PROLONGATION DE LA LOCATION « EXPOSITION JEAN FERRAT JEAN DES ENCREES, JEAN DES SOURCES – ANIMATION 2012	Spectacle du 26 mars au 2 avril 2012 Montant : 500,00€
DEC 2012/041	DECISION DU 04.04.12	PASSATION DE CONTRAT AVEC MUSIQUE DES SAPEURS POMPIERS DU TRAIT	Défilé du 08.07.12 Montant : 1 301.00€
DEC 2012/042	DECISION DU 10.04.12	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ LG SON LIVE – ANIMATION 2012	Spectacle du 28.07.12 Montant 1 490.22€ TTC
DEC 2012/043	DECISION DU 10.04.12	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ LG SON LIVE – ANIMATION 2012	Spectacle du 22.09.12 Montant 2 830.93€ TTC
DEC 2012/044	DECISION DU 10.04.12	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ LG LIVE SON – ANIMATION 2012	Spectacle du 24.11.12 Montant 1 708 37€ TTC
DEC 2012/045	DECISION DU 17.04.12	PASSATION CONTRAT DE REPRESENTATION VILLE LE TREPORT/ LG LIVE SON – ANIMATION 2012 ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 2012/044	Spectacle du 24.11.12 Montant 1 708.37 €TTC
DEC 2012/046	DECISION DU 17.04.12	MARCHE 2011/026 MAINTENANCE DES PANNEAUX LUMINEUX	Montant annuel : 8 900€ HT
DEC 2012/047	DECISION DU 17.04.12	MARCHE 2012/001 ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE BESOINS DES SERVICES – 5 LOTS	Lot 1: 6 545.50€ TTC Lot 2: 4 758.50€ TTC Lot 3: 5 967.50€ TTC Lot 4: 5 784.50€ TTC Lot 5: 9 758.49€ TTC
DEC 2012/048	DECISION DU 17.04.12	MARCHE 2012/005 NETTOYAGE DES LOCAUX DU FUNICULAIRE	Montant annuel : 23 147,00€ HT
DEC 2012/049	DECISION DU 17.04.12	MARCHE 2012/006 TRANSPORT ET TRAITEMENT DES DÉCHETS DE BALAYAGE	Montant annuel : 25 800.00€ HT
DEC 2012/050	DECISION DU 17.04.12	MARCHE 2012 FOURNITURES DE SACQ À DEJECTIONS CANINES	Montant du marché : 4 620.00€ HT

DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU DEBET PRONONCE A L'ENCONTRE DES COMPTABLES PUBLICS – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Considérant que la Chambre Régionale des Comptes a prononcé, par jugement n°2012-0002, en audience du 20 mars 2012, un débet à l'encontre de Monsieur Olivier NIVELLE, comptable de la commune du Tréport du 1^{er} janvier 2004 au 28 février 2006, Madame Angélique CAILLOT BERQUEZ, comptable de la commune du Tréport du 1^{er} mars 2006 au 27 avril 2008 et du 27 octobre 2008 au 31 décembre 2009, Madame Jocelyne BOULNOIS du 28 avril 2008 au 26 octobre 2008,

Considérant que la mise en débet est relative :

- au paiement de primes aux collaborateurs de cabinet, en complément de leur rémunération alors que les contrats conclus avec les intéressés indiquaient que la rémunération prévue était exclusive de tout prime et indemnité,
- au remboursement de frais aux élus de la commune, effectués sans que les justificatifs prévus à l'annexe I à l'article D 1617-19 du CGCT aient été joints aux mandats,
- au paiement de factures relatives à six contrats de location d'imprimantes et photocopieurs, signés, pour le compte de la commune, par le directeur général des services de celle-ci, lequel n'avait pas reçu délégation de signature de l'ordonnateur

Considérant que Monsieur Olivier NIVELLE, Madame Angélique CAILLOT BERQUEZ, Madame Jocelyne BOULNOIS souhaitent effectuer une demande de remise gracieuse auprès de leur ministre de tutelle,

Considérant que ces demandes nécessitent l'avis du Conseil Municipal,

Considérant que la commune n'a subi aucun préjudice résultant du paiement des sommes considérées,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par **Monsieur Olivier NIVELLE**, auprès de son ministre de tutelle, relative à la mise en débet prononcée par jugement du 20 mars 2012 de la Chambre Régionale des Comptes, pour un montant de **3 527.94€**.

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par **Madame Angélique CAILLOT BERQUEZ**, auprès de son ministre de tutelle, relative à la mise en débet prononcée par jugement du 20 mars 2012 de la Chambre Régionale des Comptes, pour un montant de **136 489.97€**

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par **Madame Jocelyne BOULNOIS**, auprès de son ministre de tutelle, relative à la mise en débet prononcée par jugement du 20 mars 2012 de la Chambre Régionale des Comptes, pour un montant de **20 559.18€**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JOA CASINO DU TREPORT – RENOUELEMENT D'AUTORISATION DES JEUX DE CASINO

Monsieur le Maire rappelle que : « l'autorisation ministérielle donnée à JOA CASINO d'exploiter les jeux du CASINO du TREPORT expirera le 31 octobre 2012. A cet effet, JOA CASINO prépare le dossier de demande de renouvellement de cette autorisation que la société devra déposer en Préfecture avant le 30 juin prochain.

En application de l'article 7 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, il est nécessaire de recueillir l'avis du conseil municipal sur cette demande ;

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable à cette demande. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté ministériel du 30 novembre 2007 modifié portant autorisation de jeux au Casino du Tréport ;

CONSIDERANT la nécessité de recueillir un avis de la commune favorable au renouvellement de l'autorisation de jeux ;

VU le rapport de M. le Maire, chargé des finances, des marchés et des affaires juridiques ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable à la demande formulée par la SA JOA CASINO du TREPORT portant sur : le renouvellement de l'autorisation accordée par arrêté ministériel du 30 mai 2006 de pratiquer les jeux de tables et les machines à sous, du fait de l'expiration prochaine de l'autorisation en cours et nécessaire à la poursuite de l'activité.

- **autorise Monsieur le Maire** à signer tous actes relatifs à ce renouvellement

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET AMENAGEMENT VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – MARCHES A BONS DE COMMANDE- EBTP – MARCHÉ 2012/002

M. Alain LONGUENT expose : la commune de LE TREPORT a lancé un marché à procédure adaptée pour les travaux d'entretien et d'aménagement voirie et réseaux divers, sous forme de marché à bons de commandes.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 mars 2012 a retenu l'entreprise EBTP de BLANGY SUR BRESLE

- pour un montant mini annuel de 30 000 € HT, soit 120 000 € HT pour 4 ans.

- pour un montant maxi annuel de 150 000 € HT, soit 600 000 € HT pour 4 ans.

La durée du marché est fixée à 4 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **AUTORISE** M. Le Maire à signer les marchés avec ladite société, pour les montants précités.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISE EN ŒUVRE DE SIGNALISATION VERTICALE ET HORIZONTALE – MARCHES A BONS DE COMMANDE – SOCIETE SIGNATURE DE DIEPPEDALLE CANTELEU MARCHÉ 2012 - 003

M. Alain LONGUENT expose : La commune de LE TREPORT a lancé un marché à procédure adaptée pour la mise en œuvre de signalisation verticale et horizontale, sous forme de marché à bons de commandes.

La commission d'appel d'offres réunie le 22 mars 2012 a retenu la société SIGNATURE de DIEPPEDALLE CANTELEU

- pour un montant mini annuel de 10 000 € HT, soit 40 000 € HT pour 4 ans.

- pour un montant maxi annuel de 50 000 € HT, soit 200 000 € HT pour 4 ans.

La durée du marché est fixée à 4 ans

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, **AUTORISE** M. Le Maire à signer les marchés avec ladite société, pour les montants précités.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE VILLE/ MAISON DE RETRAITE LE TREPORT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de passer une Convention temporaire avec la MAISON DE RETRAITE DU TREPORT pour la mise à disposition d'un agent de la Ville qui assurerait le dépannage et l'entretien du système Informatique de ladite collectivité.

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention avec MADAME LA DIRECTRICE DE LA MAISON DE RETRAITE DU TRÉPORT qui prendra effet au 1^{er} janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/CNFPT – MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LOCAUX ET MATÉRIELS

M. Le Maire rappelle le courrier adressé au CNFPT le 3 février 2012, par lequel la municipalité du Tréport afin de réduire le coût du remboursement des frais engagés par les agents devant se rendre en formation au CNFPT de Rouen, proposait de mettre à disposition du CNFPT des salles municipales pour l'organisation de ces formations.

Le CNFPT a pris acte de la proposition formulée par la municipalité et propose qu'une convention soit signée entre la Ville de LE TREPORT et le CNFPT.

La présente convention est consentie pour une durée d'un an à compter de la date de notification, elle sera reconduite chaque année dans la limite de 3 ans après accord express des parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux et matériels, à titre gratuit, au bénéfice du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, qui organisera des sessions de formation pour les personnels de la Fonction Publique Territoriale, réunions d'élus et réunions d'informations.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE/ VILLE DU TREPORT POUR MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec la **MISSION LOCALE DIEPPE COTE D'ALBATRE** pour la mise à disposition des algécos -rue de la digue - pour la période allant du 1^{er} juin 2012 au 31 mai 2013, moyennant un loyer mensuel de 779,00€.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MOTION DE SOUTIEN AUX PERSONNELS DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

M. Longuent explique avoir reçu un courrier du Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel relatif au devenir de l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** de LE TREPORT

- **DEMANDE** à l'Etat de suspendre les suppressions d'emplois à l'ONF et exige qu'un débat national sur l'avenir de la forêt publique soit organisé au plus vite, intégrant les élus, les personnels de l'ONF et les représentants des usagers de la forêt.

- **APPORTE** son soutien à la démarche des personnels de l'Office National des Forêts qui vise à assurer la pérennité d'une gestion forestière durable, de proximité assurée par un service public forestier national.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES/ DROITS D'INITIATIVE

Mme Anne Marie TREPE, adjointe, intervient au sujet de la remise en état des cabines et de la plage : « Dix cabines ont été repeintes entièrement intérieur et extérieur, est quelque peu déçue que l'ensemble des cabines n'ait pu être refait avant la saison. L'autre série de cabines a toutefois été lessivée ; les quincailleries seront remplacées et des retouches de peinture seront réalisées pour masquer les coulures de rouille. Signale également des problèmes d'humidité dans les cabines béton.

Mr Michel BILON pense qu'il s'agit vraisemblablement d'un problème de condensation lié au fait que les fenêtres des cabines sont restées fermées tout l'hiver ; une bonne ventilation devrait permettre d'assainir l'intérieur des cabines.

Mme Anne Marie TREPE propose qu'une remise tarifaire soit faite aux quelques personnes n'ayant pu disposer de leur cabine dès le 1^{er} mai.

Note que la remise en état des galets : décaissage et nettoyage, apporte un aspect plus accueillant à la plage ».

Mr Michel BILON, adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de reporter la visite de la Zone Humide, la 3^{ème} semaine de mai. En raison des pluies, le terrain reste peu praticable. Une invitation sera transmise à la Presse également.

Mr Michel BILON, adjoint, rappelle la venue de Monsieur Jean Cabon, petit fils de Paul Paray, à l'école municipale du Tréport le 9 mai 2012 à 14 heures. Cet après-midi, les cours seront remplacés par une conférence menée par Mr Jean Cabon qui retracera la vie de son grand père musicien.

Mr Régis BOULENGER, adjoint, se fait le porte parole du Moto Club qui remercie la Ville du Tréport pour avoir nettoyé rapidement les routes, après le passage de l'Enduro.

Mr Philippe VERMEERSCH remercie également vivement la Police Municipale pour leur intervention, lors du Carnaval des Ecoles.